Procès-verbal Conseil Municipal du 28 Février 2023 Commune de Monchy-Lagache

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 décembre 2022
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- Fêtes et cérémonies lister les dépenses concernées
- Approbation projet définitif : coût et financement réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque
- Demande d'aide financière de la région pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque
- Demande d'aide financière du département pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque
- Approbation projet définitif coût et financement mobilier et informatique bibliothèque-maternelle
 Antenne téléphonie : nouvelle demande

<u>Présents</u>: Mesdames Adeline BORRUECO, Melinda DE ANDRADE, Laurence DECAYEUX; Messieurs Jean Paul DERMIGNY – Yannick KAMPFER, René CAILLEUX, Sébastien DOUAY – Thierry DUPARCQ – Jean-Baptiste GRU – Joël HAPPE – Jacques PINCHON

<u>Absents Excusés</u>: Jérémy JADOUL, Gaëlle MILET donne pouvoir à Melinda DE ANDRADE, Caroline HENOCQ donne pouvoir à Jacques PINCHON,

Secrétaire de séance : Adeline BORRUECO

En préambule M le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de numérotage de M et Mme Thierry DUPARCQ,
- ♥Demande de numérotage Château d'Eau rue du Château d'Eau
- \$Adhésion service missions temporaire du CDG 80
- Demande de subvention à la région « PLAN ARBRES EN HAUTS DE FRANCE »

Le Conseil confirme ces ajouts à l'unanimité. L'ordre du jour est ainsi complété :

Points ajoutés acceptés

- Demande de numérotage M. et Mme Thierry DUPARCQ,
- Demande de numérotage Château d'Eau rue du Château d'Eau
- ♦ Adhésion service missions temporaire du CDG 80
- ♦Demande de subvention à la région « PLAN ARBRES EN HAUTS DE FRANCE »

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 décembre 2022

Adopté à l'unanimité.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

En vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans l'attente du vote du Budget principal 2023, une autorisation de mandatement des dépenses d'investissement est nécessaire. Afin de ne pas rompre la chaine des règlements d'opérations budgétaires et comptables, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Rappel des crédits ouverts en 2022 (BP + DM) = 928 017 € : soit une possibilité d'autorisation de 232 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 suivantes avant le vote du budget communal 2023 :

Chapitre 21:

- Article 2121 (M14): plantation d'arbres (212 M57 A): 20000 €

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/1

Fêtes et cérémonies lister les dépenses

Afin de permettre au comptable public de disposer de pièces justificatives permettant le contrôle de la nature et l'objet des créances relatives au compte 623 « relations publiques » il est préférable de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre à ce compte, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de lister l'ensemble des dépenses à figurer ce compte.

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/2

Approbation projet définitif: coût et financement réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque

M le Maire présente à l'Assemblée le coût et les possibilités de financement pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque.

Coût total H.T: 571146.27 €

Financement possible : subvention DRAC (accordée : 208193.52 €) région et département : dossiers à déposer. Reste à charge pour la commune 20 % du coût total ce qui signifie un coût pour la commune s'élevant à 116026.20 (après récupération du FCTVA)

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 1 - Délibération 2023/3

Demande d'aide financière de la région pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque

Le conseil s'accorde pour qu'une demande de subvention pour le réaménagement de l'ancienne maternelle en bibliothèque-médiathèque soit effectuée auprès de la région.

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/4

<u>Demande d'aide financière du département pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle en bibliothèque-médiathèque</u>

Le conseil s'accorde pour qu'une demande de subvention pour le réaménagement de l'ancienne maternelle en bibliothèque-médiathèque soit effectuée auprès du département.

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/5

Approbation projet définitif coût et financement mobilier et informatique bibliothèquematernelle

Ne disposant pas d'assez d'éléments pour être abordé, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

Antenne téléphonie : nouvelle demande

Le groupe TDF (opérateur d'infrastructures et de réseaux numériques) a pris de nouveau contact avec la commune pour une nouvelle proposition d'achat. Le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite y donner suite. L'Assemblée autorise M le Maire à entamer de nouvelles négociations et engager l'enquête publique qui en découle.

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/6

Demande de numérotage M. et Mme Thierry DUPARCQ

Le Maire fait part du courrier de demande d'attribution de numéro rue des Charrons sur la parcelle E 320 adressé par M et Mme Thierry DUPARCQ afin d'y établir le siège social de leur société « SCEA Panier de l'Omignon ».

Après examen de la demande, les membres du Conseil prenant part au vote décident d'attribuer le numéro 4 rue des Charrons à la parcelle E 320.

Résultat du vote : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : M. DUPARCQ Conseiller Municipal ne prend pas part aux délibérations ni au vote) - Délibération 2023/7

Demande de numérotage Château d'Eau rue du Château d'Eau

Le Maire fait part de la demande de numérotage de la Société AXIANS agissant pour le compte de Somme Numérique pour attribuer un numéro au Château d'Eau présent rue du Château d'Eau afin de pouvoir le raccorder à la fibre.

Après examen le Conseil attribue le numéro 13 au Château d'Eau. Celui-ci possèdera l'adresse suivante : 13 rue du Château d'Eau FLEZ 80200 Monchy Lagache

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/8

Adhésion service missions temporaire du CDG 80

Le centre de Gestion de la Somme ayant dénoncé la convention de mise à disposition service missions temporaires qui le liait à la commune le 6 janvier 2023, il s'avère nécessaire d'en signer une nouvelle pour bénéficier du service missions temporaires du CDG 80. Le Conseil autorise le Maire à signer une nouvelle convention.

Résultat du vote : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Délibération 2023/9

Demande de subvention à la région « PLAN ARBRES EN HAUTS DE FRANCE »

La région lance un plan arbres pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur en situation urbaine, améliorer la cadre de vie...

Un dispositif permanent permet de soutenir les opérations de plantations sur foncier public.

Après délibération, le Conseil décide d'adhérer à ce dispositif permettant d'être subventionné pour la plantation d'arbres dans la commune

Résultat du vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0. - Délibération 2023/10

Séance levée à 19 H 30

Le Maire

Le secrétaire de séance

A.BORRUECE